

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

CLASQUIN

DECLARANT : Hugues MORIN, Administrateur et Directeur Général Délégué
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 22 janvier 2015
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 22 janvier 2015
LIEU DE L'OPÉRATION : ALTERNEXT PARIS
PRIX UNITAIRE : 24 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION : 29 352 Euro
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."